

➤ L'Assemblée générale 2021 de Hawa Mayotte

Le 17 mai 2021, l'observatoire de la qualité de l'air de Mayotte a tenu son assemblée générale ordinaire dans les locaux de la DEAL de M'Tsapéré. L'évènement s'est déroulé à la fois en présentiel et en visioconférence. Ce rendez-vous a été l'occasion de revenir sur le bilan d'activité 2020 et d'accueillir le futur Président de l'association : M. Ahamada Fahardine, maire de Brandaboua.



Crédit photo : Hawa Mayotte

Résumé de l'Assemblée générale :

Hawa Mayotte remercie la présence :

- ⇒ Des membres du bureau de l'association : M. Michel Charpentier – Vice-président (Naturalistes), M. Claude Hartman – Trésorier (EDM), M. Jean-François Le-Roux – Secrétaire général (DEAL Mayotte)
- ⇒ Des membres de l'association : l'ARS Mayotte, Total Mayotte, l'association des maires de Mayotte et la CADEMA
- ⇒ Des invités : M. Ambdilwahedou Soumaïla - Maire de Mamoudzou, M. Bauza - DGS de la CC de Petite Terre, M. Granet - Commissaire aux comptes et M. Kalfane - Expert-comptable cabinet MOI.

➤ Rapport d'activité de l'année 2020

En 2020, 5 salariés ont travaillé à l'association Hawa Mayotte : le directeur - M. Bruno Brouard-Foster, le nouvel et l'ancienne ingénieur.e d'étude et chargé.e de communication – respectivement M. Nils Paragot et Mme Mouniya Mboiboi, l'ingénieur d'études inventorisiste – Nasfa Madi Silahi et la Chargée d'exploitation et de maintenance – Mme Fassuhati Assani-Ali.

La COVID-19 et le confinement ont fortement impacté le fonctionnement et les projets de l'association :

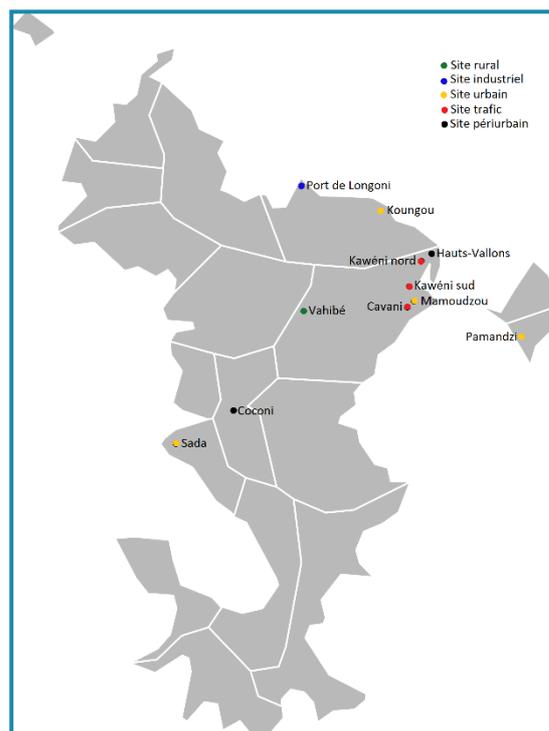
- Le télétravail a été adopté par l'ensemble des employés pour les travaux de rédaction et les tâches administratives.
- La maintenance des appareils de mesure a été maintenue comme d'habitude.
- Le recrutement a été mis en pause faute de visibilité à long terme.
- L'association s'est équipé de matériel pour lutter contre la propagation du virus.

Bilan d'avancement du Programme Régional de Surveillance de la Qualité de l'Air (PRSQA 2017-2021).

Pour l'année 2020, 18 objectifs répartis dans l'ensemble des 5 axes ont été inscrits et réalisés avec plus ou moins de succès, principalement à cause de la crise sanitaire de la COVID-19. Au total, 4 objectifs ont été réalisés à 100 % et 13 à plus de 50 %.

Le réseau de mesure de la qualité de l'air :

- ⇒ **1 zone de surveillance :** le département de Mayotte
- ⇒ **2 laboratoires mobiles**
- ⇒ **2 stations fixes en cours d'installation**
- ⇒ **1 site de mesures « indicatives » en continues pour la surveillance du trafic routier à Kawéni Nord**



Observatoire de la Qualité de l'Air de Mayotte

L'audit de Hawa Mayotte par le laboratoire central de surveillance de la qualité de l'air (LCSQA) :

Début février 2020, Hawa Mayotte s'est fait auditer pour la 1^{ère} fois afin de vérifier que les exigences réglementaires soient bien respectées et d'identifier d'éventuelles difficultés. En résumé, le LCSQA n'a pas émis d'écart critique mais signale une forte criticité par rapport à la taille de l'équipe qui ne permet pas de répondre pleinement aux exigences réglementaires.

Bilan des mesures actives « Indicatives » à Kawéni Nord

Des mesures en continu de 6 polluants réglementés (PM10, PM2.5, SO₂, NO₂, O₃ et CO) sont réalisées au moyen d'une remorque laboratoire équipée d'analyseurs automatiques.

Site	Polluant	Concentration moy. annuelle
Kawéni nord	PM10	41,4 µg/m ³
	PM2.5	13 µg/m ³
	NOx	27 µg/m ³
	NO ₂	11,4 µg/m ³
	SO ₂	<1 µg/m ³
	O ₃	25 µg/m ³
	CO	0,53 mg/m ³



➤ Particules fines et ultrafines : **respect global des normes mais...**

Les mesures de concentration de particules sur le site de Kawéni Nord montrent quelques dépassements des seuils.

Pour les PM10 : la valeur limite annuelle de 40 µg/m³ est très légèrement dépassée et l'objectif de qualité de 30 µg/m³ (objectif vers lequel il faut idéalement tendre dans le futur) est largement dépassé !

Pour les PM2.5 : les concentrations annuelles sont en dessous de la valeur limite (ie. 25 µg/m³) mais au-dessus de l'objectif qualité (ie. 10 µg/m³) !

⇒ **Une vigilance toute particulière sera apportée à ces deux polluants**

Observatoire de la Qualité de l'Air de Mayotte

➤ Dioxyde d'azote : **Respect des normes**

Les concentrations de dioxyde d'azote ne montrent pas de dépassement des seuils

➤ Dioxyde de soufre : **Respect des normes**

Les concentrations de dioxyde de soufre ne montrent pas de dépassement des seuils.

➤ Monoxyde de carbone et ozone : **Respect de l'objectif long terme**

Les niveaux mesurés de monoxyde de carbone et ozone respectent les objectifs à long terme.

Perspectives pour 2021 et au-delà

- ⇒ L'embauche d'au moins 2 salariés supplémentaires et d'une stagiaire
- ⇒ Le renouvellement des membres du Bureau avec un changement de président.
- ⇒ Renouvellement de l'agrément du ministère de l'Environnement
- ⇒ La reprise de l'évaluation préliminaire concernant la mesure des HAP et métaux dans la fraction PM10 à l'air ambiant au moyen d'un préleveur automatique de particules
- ⇒ La recherche d'emplacement et l'installation de stations fixes de mesures
- ⇒ La mise en service d'une cabine fixe à la DEAL-subdivision de Kawéni
- ⇒ La 2^{ème} campagne nationale d'évaluation des pesticides dans l'air ambiant
- ⇒ L'implication d'Hawa Mayotte dans les fiches « actions » des PCAET et PRSE
- ⇒ L'organisation de La Journée Nationale de la Qualité de l'Air, en octobre 2021
- ⇒ Campagnes de surveillance de la QA en site industriel ICPE
- ⇒ Des actions de sensibilisation en milieu scolaire et professionnel

➤ **Changement de présidence chez Hawa Mayotte**

À la suite de l'assemblée générale du 17 mai 2021, les membres du bureau ont conforté dans leurs fonctions trois des quatre membres du bureau actuel : M. Michel Charpentier en tant que Vice-Président (Les Naturalistes), M. Claude Hartman en tant que Trésorier (EDM) et M. Jean-François Le-Roux en tant que Secrétaire général (DEAL Mayotte).



La tenue de ce bureau a aussi été l'occasion de statuer sur la candidature de M. Ahamada FAHARDINE, maire de Bandraboua et président du SMEAM en tant que nouveau Président de l'association.

À la suite du vote, M. Ahamada FAHARDINE a été élu à l'unanimité en tant que nouveau Président de Hawa Mayotte succédant ainsi à M. Abdou RACHADI, maire de Kani-Kéli.

Karibou à M. Ahamada FAHARDINE !

Toute notre actualité sur
www.hawa-mayotte.fr

CONTACT

Nils PARAGOT

mob. : 06 39 25 31 39

tél : 02 69 600 677

paragot@hawa-mayotte.org

Hawa Mayotte

53 Résidence Espace Canopia

Les Hauts Vallons

BP 61

97600 MAMOUDZOU

@hawa_mayotte



#HawaMayotte